

## Jean XXIII

Maison Médicale

A 15 mn du centre de la métropole lilloise, Frelinghien est un village paisible du pays de Weppes à l'écart de l'agitation urbaine.

Les 30 chambres individuelles sont réparties en deux étages donnant sur un parc agréable.

Tout ce qui privilégie la vie y est favorisé. L'ambiance y est familiale, marquée d'événements, de multiples sollicitations et de présences attentives.



FRELINGHIEN

## ACCUEIL

30 chambres individuelles

## VISITES

Permanentés.  
Un pavillon d'accueil est à la disposition des familles qui souhaitent être hébergées.

## ACCÈS

Autoroute A 25 - Sortie 8  
Vers la Chapelle d'Armentières  
Lille 15 km - Armentières 6 km,  
Métro St Philibert Lomme.



43, RUE DU PONT-ROUGE  
59236 FRELINGHIEN  
TEL. 03 20 10 39 39  
FAX. 03 20 10 39 69

*Le séjour de  
Répit Familial*

*Maison Jean XXIII*  
FRELINGHIEN

# Le séjour de Répit Familial

## Un soutien régulier au patient ...

Ce type de séjour s'adresse aux personnes très malades ou très handicapées soignées à domicile. La Maison Jean XXIII se propose de les prendre en charge plusieurs semaines par an, consécutives ou non. Cette période sera profitable au patient comme à la famille qui se permettra alors de réapprendre à vivre sans sa présence et de se reposer.

## ... Organisé par la famille ...

La famille planifie les séjours. La Maison Jean XXIII offre à tous un soutien temporaire. La famille est soutenue dans son effort mais l'aide ne se substitue pas à elle et lui permet de rester au plus proche de son parent malade.

## ... Avec les soignants référents.

Le médecin traitant reste à tout moment le référent auprès du patient. Entre les séjours, la Maison Jean XXIII et son équipe mobile restent discrètes mais se tiennent en permanence à disposition des soignants du domicile, de la famille et du patient.

## ◆ Objectif

Soutenir les familles qui soignent à la maison un malade nécessitant des soins importants et favoriser le maintien à domicile.

## ◆ Personnes concernées

Toute personne alitée atteinte d'une grave maladie ou d'un handicap lourd dont les soins sont assurés par la famille.



## ◆ Pathologies

Pathologies lourdes : cancer, sida, maladies dégénératives, états végétatifs chroniques, comas, atteintes terminales d'organes, séquelles post-traumatiques ou d'accidents vasculaires...

## ◆ Durée

Hospitalisation de 9 à 10 semaines par an en plusieurs fois. La durée de séjour préconisée ne dépassera pas 3 semaines par séquence.

## ◆ Contrat

Une convention est établie entre le patient, la famille et la Maison Jean XXIII. Le médecin référent et l'équipe du domicile sont informés et associés à la démarche.

## ◆ Admission

Dossier médical selon la pratique habituelle. Avant l'admission, une visite de la famille à la Maison Jean XXIII est souhaitée pour rencontrer l'équipe soignante, l'informer des habitudes de soins et signer la convention avec la direction.

## ◆ Relation avec la famille lors des retours à domicile

Deux personnes de l'équipe mobile se mettent en relation avec la famille si le besoin s'en fait sentir. Elles restent discrètes et disponibles.

## ◆ Autour du patient

Médecins, infirmières, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychologues, aides-soignantes, assistantes sociales, agents hospitaliers, hôtelière, personnel administratif, personnel technique, bénévoles, aumônier et religieuses de la Communauté.

